

Câble d'aide au démarrage

**Code : 000857195 = 50 mm²,
avec pince/pince**
**000857200 = 35 mm²,
avec connecteur/pince**



Les appareils électriques et électroniques usagés (DEEE) doivent être traités individuellement et conformément aux lois en vigueur en matière de traitement, de récupération et de recyclage des appareils.

Suite à l'application de cette réglementation dans les Etats membres, les utilisateurs résidant au sein de l'Union européenne peuvent désormais ramener gratuitement leurs appareils électriques et électroniques usagés dans les centres de collecte prévus à cet effet.

En France, votre détaillant reprendra également gratuitement votre ancien produit si vous envisagez d'acheter un produit neuf similaire.

Si votre appareil électrique ou électronique usagé comporte des piles ou des accumulateurs, veuillez les retirer de l'appareil et les déposer dans un centre de collecte.



Le décret relatif aux batteries usagées impose au consommateur de déposer toutes les piles et tous les accumulateurs usés dans un centre de collecte adapté (ordonnance relative à la collecte et le traitement des piles usagées). Il est recommandé de ne pas les jeter aux ordures ménagères !



Les piles ou accumulateurs contenant des substances nocives sont marqués par le symbole indiqué ci-contre signalant l'interdiction de les jeter aux ordures ménagères.

Les désignations pour le métal lourd sont les suivantes : **Cd** = cadmium, **Hg** = mercure, **Pb** = plomb. Vous pouvez déposer gratuitement vos piles ou accumulateurs usagés dans les centres de collecte de votre commune, dans nos succursales ou dans tous les points de vente de piles ou d'accumulateurs ! Vous respectez ainsi les ordonnances légales et contribuez à la protection de l'environnement !

Note de l'éditeur

Cette notice est une publication de la société Conrad, ZAC Englos les Géants Lieu-dit Rue du Hem, TSA 72001 SEQUEDIN, 59458 Lomme CEDEX/France.

Tous droits réservés, y compris la traduction. Toute reproduction, quel que soit le type (p.ex. photocopies, microfilms ou saisie dans des traitements de texte électronique) est soumise à une autorisation préalable écrite de l'éditeur.

Le contenu de ce mode d'emploi peut ne pas correspondre fidèlement aux intitulés exacts mentionnés dans les différents menus et paramètres de l'appareil.

Reproduction, même partielle, interdite.

Cette notice est conforme à l'état du produit au moment de l'impression.

Données techniques et conditionnement soumis à modifications sans avis préalable.

© Copyright 2014 par Conrad. Imprimé en CEE.

XXX/08-14/EG

Cette notice fait partie du produit. Elle contient des informations importantes concernant son utilisation. Tenez-en compte, même si vous transmettez le produit à un tiers.

Conservez cette notice pour tout report ultérieur !

Version pince/pince

Avant d'utiliser le câble de démarrage, lisez impérativement les manuels d'utilisation du véhicule.

1. Vérifiez que les deux batteries affichent la même tension nominale. La capacité (indiquée en Ah) de la batterie de distribution ne doit absolument pas être inférieure à la capacité de la batterie de réception.
2. Veillez à ce que les cylindrées des véhicules concernés n'excèdent pas les limites admissibles du câble de démarrage.
3. Une batterie déchargée peut geler dès -10°C. Celle-ci doit impérativement être dégelée avant toute tentative de raccordement au câble de démarrage.
4. Évitez tout contact entre les deux véhicules, du courant pouvant circuler dès connexion de la borne positive. Éloignez toute source d'ignition (risque d'explosion !). Ne vous penchez jamais au-dessus des batteries - risque de brûlure chimique ! Au cours du processus, la batterie de démarrage ne doit en aucun cas être déconnectée du réseau électrique. Vérifiez que les allumages des deux véhicules soient éteints avant de raccorder le câble de démarrage.
5. Vérifiez que les freins de stationnement soient enclenchés, que le levier de vitesse soit au point mort. Veillez à positionner le câble de démarrage de sorte qu'il ne puisse être pris dans des pièces mécaniques du compartiment moteur.
6. Raccordez toujours le câble de démarrage dans l'ordre suivant : Branchez tout d'abord le câble rouge (+) à la borne positive de la batterie de réception, puis raccordez-le à la borne positive de la batterie de distribution. Branchez le câble noir (-) à la borne négative de la batterie de distribution, puis raccordez-le directement à la masse du véhicule de réception, par ex. à la tresse de mise à la terre ou à une pièce métallique raccordée au bloc moteur. Afin d'éviter tout risque de déflagration de gaz, éloignez les batteries au maximum. Veillez à ce que le câble rouge (+) n'entre pas en contact avec des pièces conductrices des véhicules et que les pinces du câble ne se touchent pas - risque de court-circuit !
7. Démarrez le moteur du véhicule de distribution pour atteindre un régime moyen. Démarrez ensuite le moteur du véhicule de réception. Chaque tentative de démarrage ne doit pas excéder 15 secondes, après quoi un temps d'attente d'1 minute minimum doit être respecté avant la prochaine tentative.
8. Après un démarrage réussi et avant de déconnecter le câble, mettez en route un consommateur électrique dans le véhicule de réception (plafonnier ou dispositif de dégivrage de la lunette arrière).
9. Les câbles de démarrage doivent toujours être retirés et déconnectés dans l'ordre inverse de la mise en place, véhicule en marche.

Version connecteur/pince

Vous devez tout d'abord suivre l'ensemble des étapes de la version pince/pince.

Dans un premier temps, le câble d'aide au démarrage doit être relié à la batterie vide, puis connecté à la batterie de distribution. Les écrous-raccords doivent être correctement serrés. Une fois le démarrage réussi, vous devez d'abord déconnecter les câbles sur le véhicule de réception.

Utilisation du raccord pour rallonge

Le raccord pour la rallonge respective doit uniquement être branché hors tension sur le câble de démarrage. La longueur de câble maximale est de 14 m. Les écrous-raccords doivent être correctement serrés.